

Les montants détectés de « travail au noir » ont chuté de 15 % en 2020

« Fraude : les redressements pour travail au noir ont baissé de 15 % pendant la crise du Covid », titre **Les Echos**, pointant qu'en 2020, les Urssaf ont mis la pédale douce sur les contrôles d'assiette et les recouvrements de routine, afin de ménager les entreprises. Ainsi, les montants détectés de « travail au noir » ont soudain chuté de 15 %, passant de 708 millions d'euros en 2019 à 606 millions de cotisations non réglées. Pour autant, à la Caisse nationale des Urssaf, on n'a pas perdu le moral. « C'est une très bonne performance, grâce aux efforts du deuxième semestre », souligne Emmanuel Dellacherie. Le quotidien explique que les inspecteurs des Urssaf n'ont pas pu se rendre sur les chantiers ou dans les bureaux pendant le premier confinement, lorsque l'économie était quasiment à l'arrêt. Ils ont dû se contenter d'exiger des pièces de procédure, d'exercer leur droit de communication des données bancaires et ils ont même planché sur la mise en place d'une « saisie à distance » avec les études d'huissiers. Toutefois, dès que la France a été déconfinée, ils sont retournés voir les entreprises. « Il n'a jamais été question d'interrompre ou d'abandonner les investigations », explique Emmanuel Dellacherie, en faisant le distinguo avec l'autre grand pan de la lutte contre la fraude aux Urssaf : le contrôle d'assiette. Cette activité de routine a au contraire été mise en sourdine pendant la crise sanitaire et économique, afin de ménager les entreprises. **(Les Echos, p.2)**